

218C0242
FR0000060303-FS0078

26 janvier 2018

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

FONCIERE DES MURS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 26 janvier 2018, la société anonyme SOGECAP¹ (17b place des Reflets, Tour D2, 92219 Paris La Défense cedex) a déclaré avoir franchi en hausse, le 24 janvier 2018, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société FONCIERE DES MURS et détenir 5 312 608 actions FONCIERE DES MURS représentant autant de droits de vote, soit 5,000003% du capital et des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuil résulte de la fusion-absorption de la société FONCIERE DES MURS MANAGEMENT par la société FONCIERE DES MURS³.

¹ Contrôlée par la Société Générale.

² Sur la base d'un capital composé de 106 252 098 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

³ Cf. notamment document E enregistré par l'AMF le 21 décembre 2017 sous le numéro E. 17-073.